



BP: 02

AVIS DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LA DEMANDE DE COTATION N° 106/DC /C.GUERE//CIPM/2026
DU 02/02/2026 RELATIF A L'ACQUISITION DE DIX (10) MOULINS A ECRASER AU
PROFIT DES GICS : NAIDOUR HAUDA (01) ; NGARVOUNAYA (01). NAYTOUWAYA (01).
SCOOP DE KOKOLOM ET NGUERIND 2 (01), BIVADI (01), SCOOP DE NAHAIDE (01).
WOULADA DE HOROKNA (01), GOUDAYTOUAWAYA (01), LAYMAYA (01). NAVOGO (01)
DANS LA COMMUNE GUERE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE
L'EXTREME-NORD

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public, des fonds dotés par le fonds propre pour l'exercice 2026, le Maire de la Commune de Guéré, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance pour le compte de ladite Commune une consultation RELATIF A L'ACQUISITION DE DIX (10) MOULINS A ECRASER AU PROFIT DES GICS : NAIDOUR HAUDA (01) ; NGARVOUNAYA (01), NAYTOUWAYA (01), SCOOP DE KOKOLOM ET NGUERIND 2 (01), BIVADI (01), SCOOP DE NAHAIDE (01), WOULADA DE HOROKNA (01), GOUDAYTOUAWAYA (01), LAYMAYA (01) DANS LA COMMUNE GUERE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations comprennent notamment :

N°	REF MERCURIAL	DESIGNATION / SPECIFICATIONS TECHNIQUES	Unités	Quantités
1	39-001-200051	MOULIN A ECRASER VIVRE SEC MOTEUR DIESEL	U	10

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises installées au Cameroun spécialisées dans les équipements collectifs et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

ARTICLE 4 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des prestations objet de la présente demande de cotation est de trente (30) jours calendaires.

ARTICLE 5 : COUT PREVISIONNEL

Le montant prévisionnel des prestations objet de la présente consultation est de 25 000 000 (vingt cin millions) de francs CFA
Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 6 : FINANCEMENT

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le MINDEL/Commune de GUERE, exercice 2026.

ARTICLE 7 : Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le 25/07 2026 à 11 heures précises dans la salle de réunions de la Préfecture de Yagoua, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

ARTICLE 8 : CONSULTATION ET ACQUISITION DE LA DEMANDE DE COTATION.

Le dossier de consultation peut être retiré à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la commune de GUERE, téléphone contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la commune de GUERE d'une somme non remboursable de **vingt mille (20 000) francs CFA**.

ARTICLE 9 : DEPOT DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (1) original et six (06) copies marqués comme tels devront être déposées auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de la Commune de GUERE contre récépissé, au plus tard le 25/07/2026 à 10 heures précises, heure locale, et porter la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA DEMANDE DE COTATION N°
001/DC/C-GUERE/CIPM/2026 DU »**

RELATIF A L'ACQUISITION DE DIX (10) MOULINS A ECRASER AU PROFIT DES GICS : NAIDOUR HAOUDA (01) ; NGARVOUNAYA (01), NAYTÓUWAYA (01), SCOOP DE KOKOLOM ET NGUERIND 2 (01), BIVADI (01), SCOOP DE NAHAIDE (01), WOULADA DE HOROKNA (01), GOUDAYTOUAWAYA (01), LAYMAYA (01) DANS LA COMMUNE GUERE, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

ARTICLE 10 : RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à **Cinq Cent Mille (500 000) FCFA** ; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre commande conformément à l'Arrêté en vigueur] et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé, daté et timbré

11. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maire de la Commune de GUERE, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme à la Demande de Cotation.

12- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

13- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de GUERE ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

14- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) -SMS ou appel- aux numéros : (+237) l'ARMP au numéro ou le Maître d'Ouvrage au numéro :

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme bien vouloir appeler aux numéros (+237)

Fait à GUERE, le 03 AOÛT 2026

**Le Maire de la Commune de GUERE,
(Autorité Contractante)**

AMPLIATIONS :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-DANAY (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/CDPMMD (pour information)
- ARMP/REN/MRA (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)
- MAITRE D'OUVRAGE (pour information)

